Envoyé en préfecture le 21/07/2026
Reçu en préfecture le 21/07/2026
Publié le
ID : 035-243500774-20260717-DEC2026_78-DE

Liffré=Cormier
COMMUNAUTÉ

DECISION N° 2026 - 78

Objet : Attribution au marché n° 2026-0014 relatif à l'accompagnement à la réalisation des protocoles de fin des contrats de distribution d'eau potable

Le Président de Liffré-Cormier Communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-10 ;

VU l'arrêté du 03 octobre 2023, portant statuts de Liffré-Cormier Communauté ;

VU la délibération n°2026/078 du Conseil communautaire du 07 avril 2026 portant délégations de pouvoir du Conseil communautaire vers le Président ;

VU la délibération du Conseil Communautaire n° 2026/078 en date du 07 avril 2026 déléguant au Président la prise de toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, fournitures et services, des accords-cadres et leur marché subséquent dont le montant est inférieur à 100 000,00 € HT et qui peuvent être passés selon la forme adaptée, ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Il est exposé ce qui suit :

Dans le cadre de la reprise en gestion déléguée du service public de distribution d'eau potable sur son territoire, Liffré-Cormier Communauté doit finaliser la clôture administrative, technique et financière de deux contrats de délégation de service public arrivés à échéance au 31 décembre 2025, conclus respectivement avec VEOLIA et la SAUR.

Afin de sécuriser cette phase de sortie des contrats et d'établir les protocoles de fin de contrat, la collectivité a souhaité s'adjoindre les compétences d'un assistant à maîtrise d'ouvrage spécialisé.

La mission comprend notamment :

- l'analyse des données de renouvellement des équipements et des engagements patrimoniaux,
- la vérification des reversements dus à la collectivité,
- l'évaluation des soldes financiers définitifs,
- la rédaction des notes d'analyse ainsi que l'élaboration des protocoles de fin de contrat
- l'assistance aux négociations avec les délégataires sortants.

Une procédure adaptée a été engagée conformément aux articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du Code de la commande publique.

À l'issue de l'analyse de l'offre reçue, l'entreprise CALIA CONSEIL, située 24 rue Michal - 75013 Paris, a été retenue pour réaliser cette mission.

DÉCIDE

Article 1er : M. le Président de Liffré-Cormier Communauté attribue le marché n°2026-0014 relatif à l'accompagnement à la réalisation des protocoles de fin des contrats de distribution d'eau potable à l'entreprise CALIA CONSEIL, pour un montant de 11 800 € HT, soit 14 160 € TTC.

Envoyé en préfecture le 21/07/2026
Reçu en préfecture le 21/07/2026
Publié le
ID : 035-243500774-20260717-DEC2026_78-DE

Liffré=Cormier
COMMUNAUTÉ

Article 2 : Il sera rendu compte au Conseil Communautaire de la présente décision conformément à l'article L 5211-10 du CGCT.

Article 3 : Ampliation de la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de la Région Bretagne et du Département d'Ille-et-Vilaine ainsi qu'à Monsieur le Responsable du Service de Gestion Comptable de Fougères.

Article 4 : Monsieur le Président de Liffré-Cormier Communauté et Monsieur le Comptable du Service de Gestion Comptable de Fougères sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à La Bouëxière, le 17/07/2026

Le Président,
M. Guillaume BÉGUÉ